



LE PETIT JOURNAL DE GOUY

Journal d'information communale

EDITION Novembre 2011 N° 30 bis

Un projet d'implantation d'antenne relais est envisagée sur la commune, pour améliorer le niveau et la qualité de réception des téléphones portables.

Le lieu d'implantation finalement retenu serait situé chemin rural de St Aubin. Ce lieu est en effet dans un secteur isolé de la commune où il n'existe pas d'habitat à moins de 180 mètres.

Ci-après vous trouverez des notices d'informations.

Le dossier complet est consultable en Mairie.

Le processus prévoit des réunions publiques d'information.

Ondes radio et santé. Dangereux ou pas dangereux ?

Que disent les autorités sanitaires ?

En France, le Ministère de la Santé distingue le téléphone mobile et les antennes-relais.

Pour le téléphone mobile, l'exposition aux ondes radio est localisée, proche de la tête et limitée à la durée des communications.

Pour les antennes-relais, l'exposition est lointaine, permanente et plus faible comme pour les émetteurs de radio et de télévision.

Dans les deux cas, l'exposition aux ondes radio est inférieure aux seuils réglementaires français qui sont les seuils recommandés par l'OMS.

1 - Téléphone mobile : approche de précaution



*« Aucune preuve scientifique ne permet aujourd'hui de démontrer que l'utilisation des téléphones mobiles présente un risque notable pour la santé, que ce soit pour les adultes ou pour les enfants.
[...] L'hypothèse d'un risque ne pouvant pas être complètement exclue, une approche de précaution est justifiée. »*



Ministère de la Santé, janvier 2008.

2 - Antennes-relais : absence de danger pour la santé des riverains

Les antennes-relais émettent des ondes radio comme les émetteurs de radio et de télévision. Ces émetteurs fonctionnent 24h/24 depuis plus de 50 ans sans qu'aucun danger pour la santé des riverains n'ait été constaté.

L'OMS et le Ministère de la Santé indiquent que les antennes-relais ne sont pas dangereuses pour la santé des riverains. Ils s'appuient à la fois sur l'analyse des études scientifiques et sur l'absence de danger depuis plus de 50 ans des émetteurs de radio et de télévision.



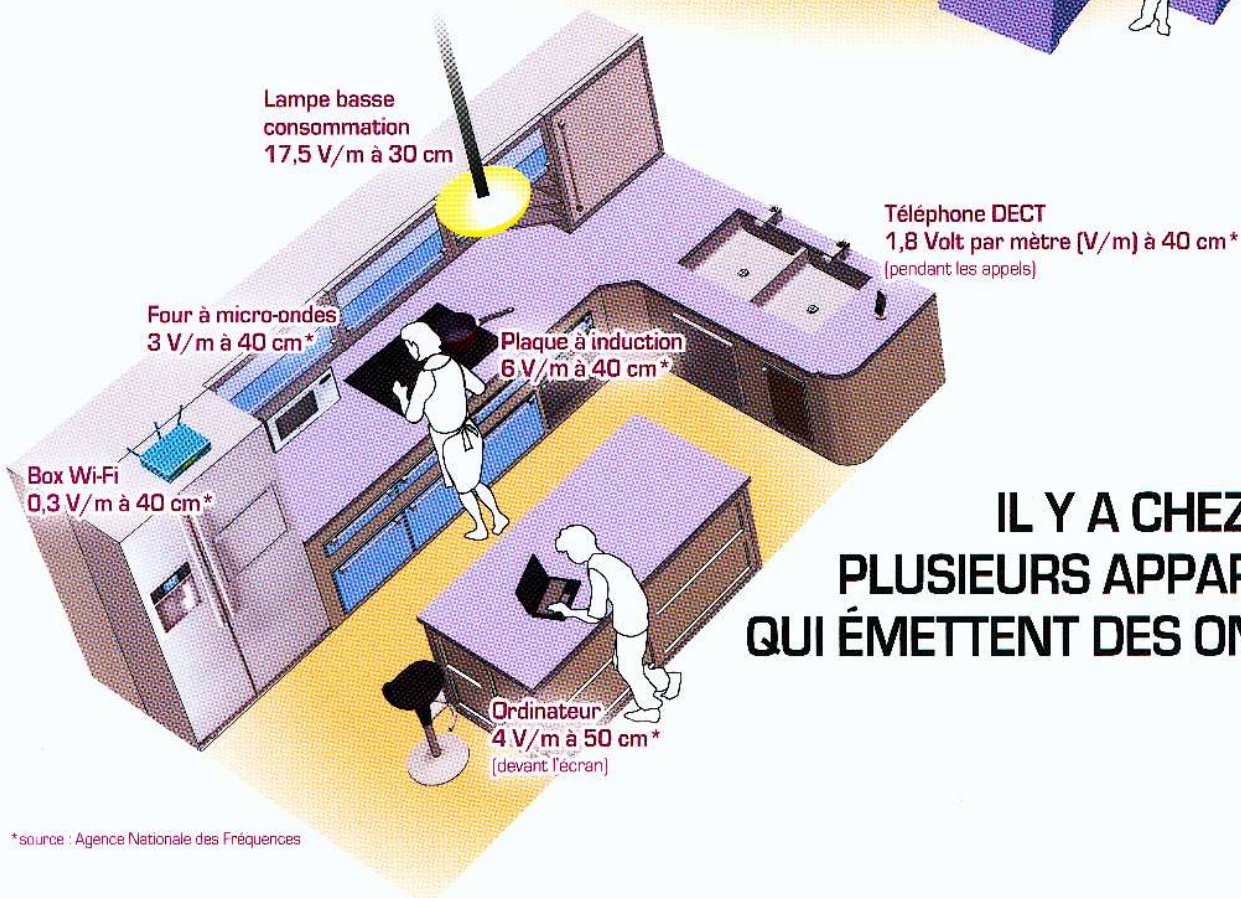
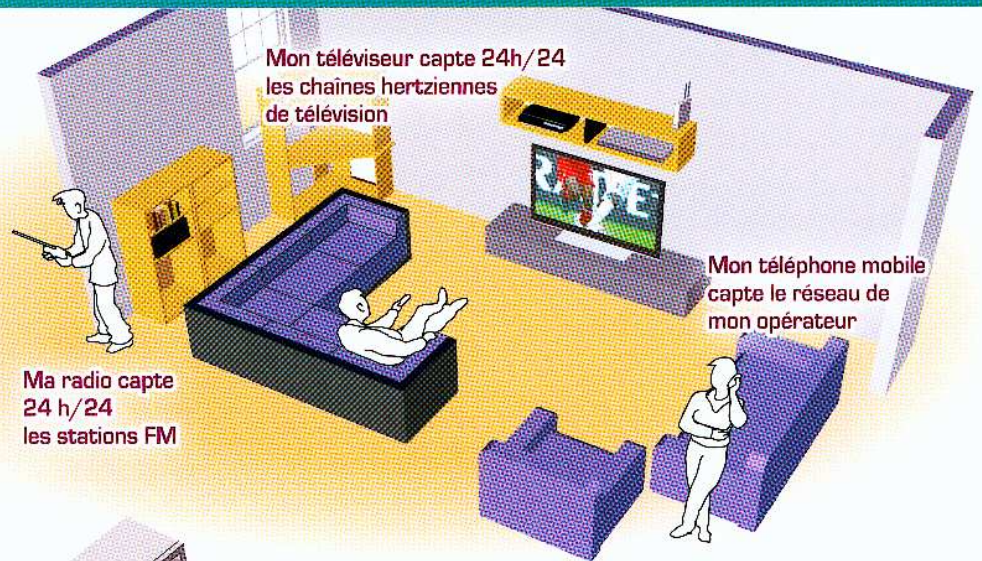
*« Plusieurs groupes d'experts indépendants mandatés par l'OMS, par la Commission Européenne, ou par le gouvernement français se sont penchés sur les effets sur la santé des champs électromagnétiques, au niveau mondial, européen ou national.
Tous ces groupes ont conclu qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, et compte tenu des faibles niveaux d'exposition aux champs électromagnétiques autour des stations relais, l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité de ces stations ne pouvait être retenue. »*



Ministère de la Santé, juin 2008.

L'exposition aux ondes radio chez moi

IL Y A CHEZ MOI DES ONDES RADIO EN PERMANENCE



IL Y A CHEZ MOI PLUSIEURS APPAREILS QUI ÉMETTENT DES ONDES

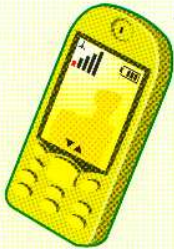
L'exposition cumulée aux ondes radio est toujours inférieure aux seuils recommandés par l'OMS.

Les seuils s'appliquent à toutes les émissions d'ondes radio (radio, télévision, télécoms, appareils domestiques...).

L'OMS indique qu'aucun danger pour la santé n'a été établi lorsque l'exposition aux ondes radio est inférieure aux seuils qu'elle recommande.

En France, comme dans de nombreux autres pays (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni...), les seuils réglementaires sont les seuils recommandés par l'OMS.

Pour tout complément d'information, merci de contacter l'AFOM
tel. 01 56 88 60 00 - e-mail : info@afomobiles.org - www.afom.fr



Mon téléphone mobile émet-il en permanence ?

Non. Un téléphone mobile que l'on ne déplace pas, n'émet pas d'ondes radio, sauf une fois toutes les 3 heures en moyenne. Il signale alors sa présence au réseau de l'opérateur grâce à l'antenne-relais la plus proche.



Qu'est-ce que le DAS de mon téléphone mobile ?

- Le DAS ou Débit d'Absorption Spécifique de votre téléphone mobile est le niveau maximal d'ondes radio auquel vous pouvez être exposé lorsque votre appareil fonctionne à sa puissance maximale.
- Ce DAS est obligatoirement inférieur à 2 Watts par kilogramme [W/kg]. L'OMS et les autorités sanitaires indiquent qu'aucun danger pour la santé n'a été établi lorsque l'exposition aux ondes radio de la tête ou du tronc est inférieure à 2 W/kg.
- Pendant les communications téléphoniques, votre exposition aux ondes radio est généralement inférieure au DAS de votre appareil car les téléphones mobiles fonctionnent rarement à leur puissance maximale.



Que disent les autorités sanitaires à propos des téléphones mobiles et des enfants ?

- L'OMS et les autorités sanitaires font aujourd'hui la même réponse pour votre enfant et pour vous-même : aucun danger pour la santé n'a été établi en-dessous du seuil de 2 W/kg.
- Elles indiquent que les recherches doivent se poursuivre afin de mieux prendre en compte les spécificités des enfants qui sont en phase de croissance.
- En France, le Ministère de la Santé invite les parents à la prudence et conseille une utilisation modérée du téléphone mobile par les enfants.